

tenue sous la présidence de Madame MADELAIGUE, assisté(e)
de Madame MARQUESUZAA et Madame ACHE, Conseillères
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2300219	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	M. Christophe B. demande au tribunal qu'il soit procédé, avant dire droit, à la désignation d'un expert, en vue de se prononcer sur les conséquences médico-légales de la chute survenue lors du transfert de la victime dans sa baignoire, le 17 avril 2010, imputable à la crise spastique, ainsi que sur celles de la chute survenue le 10 avril 2015.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Christophe	Maître BORGEL Alban
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	SELARL GRANGE MARTIN RAMDENIE (Cour)
02)	DOSSIER N° 2301342	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	Mmes Marie-France B. et Isabelle G. demandent au tribunal de condamner l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux des infections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) et le centre hospitalier de Saint-Palais au versement d'indemnités en réparation du préjudice subi par le décès de leur père M. Marius B..	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B. Marie-France Madame G. Isabelle	COUBRIS ET ASSOCIES (Cour) COUBRIS ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX CENTRE HOSPITALIER DE SAINT PALAIS	SELARL DE LA GRANGE ET FITOUSSI AVOCATS SELAS TAMBURINI-BONNEFOY (Cour)
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2301901	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Angélique C. demande au tribunal de condamner la commune de Pau à réparer l'intégralité des préjudices subis en lien avec l'accident dont elle a été victime le 20 mai 2022 et d'ordonner, avant dire droit, une mesure d'expertise ayant pour objet d'évaluer l'ensemble des préjudices subis en lien avec cet accident	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C. Angélique	Maître TAQUET Nicolas (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
Défendeur	COMMUNE DE PAU	SELARL PHELIP & ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2301097	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	Le SYNDICAT SNUDI-FO 65 demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet né du silence gardé par l'inspecteur d'académie de Tarbes relative au bénéfice de la visite quinquennale obligatoire devant le médecin de prévention au profit des professeurs des écoles (décret n° 82-453 du 28 mai 1982).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SYNDICAT SNUDI-FO 65	SELARL GRIMALDI-MOLINA ET ASSOCIES
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE	
06)	DOSSIER N° 2303058	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Corinne M. demande au tribunal d'annuler les décisions individuelles en date du 13 juin 2023 et 14 juin 2023 prises par le préfet du Gers dans le cadre du soutien de la PAC à la conversion en agriculture biologique pour les campagnes 2016 et 2017 et 2018 à 2020.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M. Corinne	Maître LARROUY-CASTERA Xavier
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE, PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, PRÉFECTURE DE LA GIRONDE RÉGION OCCITANIE	

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2303064	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	La SAS DE POURIN demande au tribunal d'annuler les décisions individuelles en date des 13 juin 2023 et 14 juin 2023 prises par le préfet du Gers dans le cadre du soutien de la PAC à la conversion en agriculture biologique pour les campagnes 2016 et 2017 et de 2018 à 2020.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS DE POURIN	Maître LARROUY-CASTERA Xavier
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE, PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, PRÉFECTURE DE LA GIRONDE RÉGION OCCITANIE	
08)	DOSSIER N° 2300990	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	Mme Leïla Manon S. demande au tribunal de condamner le centre hospitalier d'Oloron-Sainte-Marie et la société hospitalière d'assurances mutuelles (SHAM) à lui verser une indemnité en réparation des préjudices qu'elle a subi suite à son intervention chirurgicale le 12 juin 2013.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S. Leïla	Maître DABADIE Philippe
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER D'OLORON-SAINTE-MARIE SOCIETE HOSPITALIERE D'ASSURANCES MUTUELLES (SHAM) CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	SELARLU KARINE LHOMY (Cour) SELARLU KARINE LHOMY (Cour)
12)	DOSSIER N° 2401746	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	M. Mourad H. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 246400297 en date du 13 juin 2024 par lequel le préfet des Pyrénées-Atlantiques a prononcé son expulsion du territoire français.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur HARA Mourad	Maître BAZIN Carine (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 30

13) **DOSSIER N° 2403042** **RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE**

Titre de l'affaire Mme Fatima B., épouse B., demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-32-112 en date du 21 octobre 2024 pris par le préfet du Gers portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et présentation tous les lundis à la brigade de gendarmerie de Cazaubon.

Nom des parties
Demandeur Madame B. ep. B. Fatima
Défendeur PRÉFECTURE DU GERS

Représentants des parties
SP AVOCATS (Cour)

Arrêté le 21/05/2026
Le président du tribunal